

Les Bois, le 13 mars 2024

## *Avis officiel N° 3/2024*

### DÉCHETS VERTS

Les tournées hebdomadaires de ramassage des déchets verts débutent le 13 mars 2024. A cet effet, nous vous rappelons que les végébox doivent être munis de vignettes qui sont vendues à l'administration communale au prix de Fr. 80.80 TTC.

Pour rappel, les végébox doivent être munis uniquement de la vignette de l'année en cours. Les vignettes des années précédentes doivent être enlevées au fur et à mesure.



### ENCOMBRANTS

Nous vous rappelons ci-dessous quelques informations utiles concernant le ramassage des encombrants :

- ✓ Les inscriptions peuvent se faire en ligne (*guichet virtuel / formulaires en ligne*)
- ✓ Les inscriptions sont bouclées le vendredi précédant le ramassage
- ✓ Les dates de ramassages figurent sur le site internet et dans le MEMODéchets
- ✓ La quantité maximale est de 2m<sup>3</sup> par ménage



## PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL (PAL)

Nous avons le plaisir de vous convier à une séance d'information publique relative à la présentation du nouveau plan d'aménagement local qui aura lieu le :

**samedi 6 avril 2024**

**entre 9h et 12h, à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**



## MISE AU CONCOURS

Le Conseil communal met au concours plusieurs postes de :

### Patrouilleur/euse scolaire à l'heure

**Votre mission :** Vous assurez la sécurité des enfants devant l'école aux heures d'entrées et de sorties des classes.

**Votre profil :** Vous êtes de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis C et avez atteint la majorité civile (18 ans révolus). Vous disposez d'une bonne aptitude pour le travail à l'extérieur et êtes à l'aise dans les contacts avec les enfants et la population en général.

**Entrée en fonction :** à convenir.

**Délai de postulation :** Les postulations doivent être envoyées à l'adresse suivante jusqu'au 12 avril 2024 :

Secrétariat communal  
Rue Guillaume-Triponez 15  
2336 Les Bois  
Avec la mention "POSTULATION"  
ou par e-mail : [info@lesbois.ch](mailto:info@lesbois.ch)

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Madame Rosetta Caruso, Conseillère communale, au +41 76 318 26 92.



## DINER DES AÎNÉS

Nous avons le plaisir de vous informer que le prochain repas des aînés aura lieu le

**samedi 23 novembre 2024**

et vous invitons d'ores et déjà à réserver cette date. Les personnes conviées seront avisées personnellement en temps voulu.



## TAXE DES CHIENS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, une nouvelle base de données fédérale existe pour les propriétaires de chien(s) dénommée « Amicus ». Il appartient au propriétaire d'annoncer les modifications relatives à son/ses animal/aux telles que : détail de l'animal qu'il détient, type d'utilisation, cession d'un animal, prise en charge d'un animal, exportation à l'étranger d'un animal, décès de l'animal, adresse de vacances, intervention(s) planifiée(s) comme chien(s) de troupeau, commande d'une PETCard.

Toutes ces informations se font par internet. A cet effet, chaque propriétaire doit être enregistré. Afin qu'il puisse accéder à la base de données, la commune doit enregistrer les informations du propriétaire avec, en particulier, son numéro de téléphone et son adresse e-mail.

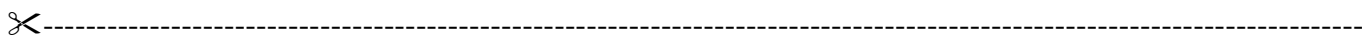
Dès lors, chaque **nouveau propriétaire** de chien(s) est invité par la présente à nous communiquer ces données afin que son accès à « Amicus » puisse être activé.

Le site : [www.amicus.ch](http://www.amicus.ch) vous permettra de vous familiariser avec la gestion des données.

Afin de compléter le registre existant, nous prions tous les détenteurs de chiens domiciliés sur le territoire communal de bien vouloir remplir et retourner le bulletin d'annonce, ceci uniquement en cas de modification des données sur votre/vos animal/aux. D'avance, nous vous remercions de votre collaboration.

Des bulletins complémentaires peuvent être demandés au Secrétariat communal ou peuvent être trouvés sur le site internet : [www.lesbois.ch](http://www.lesbois.ch) « Formulaires en ligne ».





Annonce

Détenteur

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Numéro de téléphone : .....

Adresse e-mail :

1<sup>er</sup> chien

Nom : ..... Race : ..... Sexe : ..... Année de naissance : .....

Robe : ..... N° de tatouage ou n° de puce : .....

2<sup>ème</sup> chien

Nom : ..... Race : ..... Sexe : ..... Année de naissance : .....

Robe : ..... N° de tatouage ou n° de puce : .....

3<sup>ème</sup> chien

Nom : ..... Race : ..... Sexe : ..... Année de naissance : .....

Robe : ..... N° de tatouage ou n° de puce : .....

Le Conseil communal rappelle les dispositions de l'art. 7 du règlement communal concernant la garde et la taxe des chiens : « Les détenteurs qui n'observent pas leur devoir d'annoncer leurs chiens ou de payer la taxe peuvent se voir infliger une taxe répressive atteignant au maximum le double du montant de la taxe annuelle ».



Conseil communal